

# LA PLURIACTIVITE, INDICE DE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ET DE MOBILITE SOCIALE

ETIENNE HELIN

Université de Liège

## Du simple au multiple

A première vue, rien de plus simple qu'une statistique des occupations. Dans les recensement décennaux, les totaux agrégés à l'échelle du pays, de la province et de l'arrondissement détaillent, selon une belle ordonnance, les effectifs des "grands groupes", sous-groupes et spécialités. Les fileurs, retordeurs et cordiers y précèdent les tisserands parmi lesquels l'Institut National de Statistique distingue les ourdisseurs, les ensoupleurs, les monteurs de peignes, les tisserands de tapis, les tisserands de velours, etc. En 1846, dans le Luxembourg belge, les employés du gouvernement provincial se bornent à distinguer les tisserands maîtres des ouvriers; ils se contentent de l'ordre alphabétique et ils les classent donc entre les teinturiers et les tonneliers<sup>1</sup>. Remontons plus haut dans le temps. A Liège, en 1689, le curé de Saint-Nicolas outre Meuse, chargé de dresser le rôle des contribuables, recense distinctement les vendeurs ou vendeuses de semences et de grains, de bière et de brandevin ("*brandwijn*"). Alors qu'en 1791, des rues entières sont omises, sous prétexte que leurs habitants sont des ouvriers trop pauvres pour payer quoi que ce soit, dans la paroisse à côté, en 1762 le curé fait la différence entre tailleurs de pierres et polisseurs de marbre; menuisiers et charpentiers... En somme, plus on remonte dans le passé et plus on se

---

<sup>1</sup> Autant la littérature relative à la statistique des occupations est prolix, autant elle est discrète au sujet de la pluriactivité. On se contentera donc ici de référer à la bibliographie d'E. HELIN, Profession et statut social, in M.L. MARCILIO et H. CHARBONNEAU (éds.), *Démographie historique*, Montréal, 1979, pp. 189-213.

Les exemples ci-dessus sont empruntés au Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistique, *Nomenclature succincte des professions*, Bruxelles, 1960, p. 12; Archives de l'Etat à Arlon, Administration provinciale, Sous-série R.10, n° 11, 1846. Archives de l'Etat à Liège, Etats, Capitations de 1684 à 1792, reg. 84-93.

trouve devant des situations disparates, donc malaisées à comparer<sup>2</sup>. Le grand nombre de spécialisations professionnelles est certes un indice de la division des tâches de production et, comme tel, il caractérise une économie. Il s'en faut de beaucoup que l'on puisse aussitôt se mettre à additionner ceux qui exercent un même métier ou une même spécialité. Un total est tributaire de la qualité des sources où sont puisées ses composantes. En pratique, on n'est jamais dispensé de repérer les omissions sélectives, de justifier classements et regroupements, de confronter entre eux les résultats obtenus par des procédés différents. De la sorte, on se fraye un chemin qui va des additions les plus élémentaires aux situations les plus complexes, c'est-à-dire du simple au multiple. La pluriactivité nous attend en fin de parcours. Sous des dehors de banalité, elle ouvre un si large éventail de combinaisons et d'enchevêtrements que bien des statisticiens et des économistes ont jugé plus expéditif de la reléguer aux oubliettes. N'aurait-elle rien à nous apprendre, à nous autres historiens? Si, à condition de repartir à la base.

L'opération initiale consiste à rapporter la population effectivement occupée (l'ensemble de ceux qui sont recensés avec mention de leur métier) à la population potentiellement active ou, à défaut, à la population totale. Dans la mesure où nous avons affaire à des sociétés traditionnelles (c'est-à-dire en Belgique, grosso modo antérieures à la première révolution industrielle), nous voilà confrontés avec le redoutable problème de l'interprétation du silence des sources: "*status animarum*", rôles fiscaux, listes électorales, registres de population. Si un chef de ménage y est désigné uniquement par son nom, est-ce parce qu'il est chômeur, invalide en permanence, trop pauvre pour payer le moindre impôt et, à ce titre, inexistant aux yeux du Fisc? Une épouse sera souvent inscrite comme "ménagère" dans l'acte qui enregistre son mariage. Ensuite, elle ne reste pas inactive mais plus rien d'explicite ne permet de trancher: travaille-t-elle à la boutique, à l'atelier familial, à la ferme? Même incertitude en ce qui concerne garçons et filles tant qu'ils vivent sous le même toit que leurs parents. Les étudiants sont rares; les apprentis plus fréquents en ville, du moins dans les métiers artisanaux; les autres sont sans doute "aidants familiaux" ou, comme le dit le lan-

<sup>2</sup> Archives de l'Etat à Liège, Etats, n° 84, fol. 107-144 (Saint-Nicolas outre Meuse, en 1689; n° 92, fol. 2-99 (même paroisse en 1792); n° 89, fol. 249 et svt. (Saint-Remacle au Pont); E. HELIN, Les capitations liégeoises, in *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, XXI (1961), pp. 282, 285-292.

gage courant, "valets", "filles de boutique" ou "femmes d'ouvrage". Comme leur emploi est temporaire sinon précaire et comme leur salaire n'est pas payé en argent, ils sont quantité négligeable aux yeux des recenseurs et des collecteurs d'impôts. Entre le plein exercice d'un métier et le chômage définitif, entre travail et non-travail, il y a une gamme de statuts intermédiaires et, de ce fait, mal définis. Nous verrons ci-après que la pluriactivité recouvre, elle aussi, une gamme de situations hétéroclites.

Face à cette diversité, le chercheur réagit en adoptant des catégories qui non seulement introduisent ordre et hiérarchie mais surtout rendront praticables des comparaisons à travers le Temps (avant et après l'industrialisation, par exemple) et l'Espace (entre villes, régions, pays). D'où le succès des systèmes classificatoires à quatre échelons: grands secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), une quinzaine de branches (mines, bois, bâtiment, transports, services publics), quelques centaines de métiers (meuniers, boulangers, brasseurs), un nombre quasi illimité de spécialités (le bijoutier distinct du joaillier, le savetier du bottier, le curé du chanoine, etc.). Pareille ordonnance arborescente doit rester ouverte (c'est-à-dire susceptible d'ajouts et corrections) et flexible (c'est-à-dire adaptée aux ressources documentaires locales). Les centres textiles (Lille, Verviers) sont engagés précocement dans la voie de la division du travail tandis qu'une riche métropole comme Anvers attire artisanat et commerce de luxe. En revanche, il n'y a aucune raison d'en encombrer la nomenclature des bourgades rurales ou des bassins miniers<sup>3</sup>. Le codage automatique des occupations rencontre désormais ce type d'exigence mais les historiens ne perdront pas de vue qu'adopter une nomenclature et a fortiori des catégories, comporte des risques d'anachronisme voire de téléguidage des interprétations finales<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Exemples de regroupement dans F. PONTANUS, *La population active en Belgique, 1910-1961*, Bruxelles, 1974, 256 pp. Comme l'indique leur titre, E. GUBIN et A. VAN NECK, La répartition professionnelle de la population belge en 1846, un piège statistique, in *Acta Historica Bruxellensia*, IV, Bruxelles, 1981, pp. 305-312, 314, 329-346, estiment rédhibitoires les lacunes du recensement. A en juger d'après un échantillon de villages hesbignons, le travail des femmes et des enfants, les contingents de journaliers et de domestiques et les cumuls seraient des "obstacles infranchissables". Les registres de population ultérieurs se prêtent cependant à des estimations valables à tout le moins pour des cohortes masculines: S. PASLEAU, Une approche de la force de travail: les tables de la vie active, in *Historiens et Populations* (Société belge de Démographie), Louvain-la-Neuve, 1991, pp. 747-762.

<sup>4</sup> Voir ci-dessus, note 1. J.M. BELLAMY, *Occupation Statistics in the Nine-*

Il n'y aura donc jamais assez de contrôles et de vérifications. Les plus indispensables mettent en cause ce que les rubriques des documents originaux désignent comme "état" ou "condition" et que les sociologues appellent "statut", à savoir la position qui, dans une hiérarchie, est reconnue à l'ensemble des individus assumant des rôles semblables<sup>5</sup>. Sous l'Ancien Régime, les corporations consacraient l'inégalité entre trois statuts traditionnels: maître, valet, apprenti. Même division dans les campagnes, que ce soit dans les fermes ou dans les ateliers familiaux, si fréquents durant la phase proto-industrielle. Un armurier, par exemple, façonne des crosses de fusil. Même s'il dépend d'un marchand pour se procurer le bois de noyer qui est sa matière première, et d'un fabricant pour écouler le produit qui doit encore être assemblé, même s'il travaille de ses mains, cet armurier se considère comme un patron. Il est en effet rémunéré par un profit (différence entre prix d'achat et prix de vente). Ses deux ou trois ouvriers, eux, reçoivent un salaire, à la pièce ou à la journée. L'apprenti à ses débuts ne reçoit rien. La femme porte sur le dos les charges de bois de fusils à livrer chez le fabricant et, quand la besogne presse, elle et ses enfants aident à l'atelier. Ils ne sont pas payés. Une minuscule entreprise: quatre statuts différents. Dans une grande usine capitaliste, une longue série d'échelons gradue le passage du manœuvre au président du Conseil d'Administration. A fortiori dans la magistrature et à l'armée où chaque statut est affiché par les insignes de chaque grade. D'une manière plus générale, le vêtement et le langage, les manières et les préséances, mille signes tangibles rappel-

---

teenth Century Censuses, in R.LAWTON (éd.), *The Census and Social Structure*, Londres, 1978, pp. 165-178; A. DESROSIERES, Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles, in I.N.S.E.E., *Pour une histoire de la statistique*, Paris, 1977, I, pp. 155-229; P.M.M. KLEP, Economic-Historical Occupational Classifications, in *Workshop on Quantitative Economic History*, Discussion Paper n° 7302, Louvain, 1974, pp. 1-30; R.J. MORRIS, Occupational Coding, in *Historical Social Research*, XV (1990), pp. 3-29. Solutions pratiques, en vue de résoudre les cas de statuts incertains, proposées par S. PAS-LEAU, *Seraing, 1846-1914*, Partie 1, *Nouvelle méthodologie de l'informatisation* [...] (Thèse inédite), Liège, 1989, pp. 121-143.

<sup>5</sup> Les rôles désignent les ensembles de prestations attendues d'un personnage, en fonction des normes en usage dans le groupe où il s'insère. Un même individu peut assumer plusieurs rôles, complémentaires ou concurrents, stéréotypés ou déviants. Parmi les rares analyses d'historiens, signalons W. FISCHER, *Innerbetrieblicher und sozialer Status der frühen Fabrikarbeiterschaft*, in F. LÜTGE (éd.), *Die Wirtschaftliche Situation in Deutschland*, Stuttgart, 1974, pp. 195-202.

lent les barrières et les niveaux qui charpentent les sociétés traditionnelles.

Si métiers et occupations traduisent la division des tâches dans la production économique, les statuts reflètent l'inégalité sociale parce qu'ils sont corrélés à l'exercice de l'autorité, que ce soit dans l'entreprise ou dans n'importe quelle institution. Pouvoir, Savoir<sup>6</sup> et Avoir vont de pair, même dans les sociétés où le patrimoine compte plus que le revenu et où le prestige, "l'honneur", pèse plus lourd que l'argent. Chaque fois que faire se peut, il importe de relever le métier ET le statut.

Jadis comme à présent, hélas, recenseurs et fonctionnaires ont la fâcheuse habitude de passer sous silence l'un ou l'autre. Ils enregistrent par dizaines des commis, sans jamais préciser s'ils tiennent les comptes d'un marchand (secteur privé) ou taxent les futailles de vin entreposées en douane (secteur public). La même incertitude affecte par centaines les journaliers (sont-ils saisonniers agricoles ou terrassiers sur les chaussées en chantier?) et par milliers les domestiques auxquels on serait tenté d'attribuer le même secteur d'activité que celui de leur patron pour autant qu'il soit connu. Chez le commun des particuliers, le sort habituel des domestiques (fille de boutique, "porteuse de commissions", couturière) est d'être affecté aux tâches urgentes en fonction de la saison ou de l'heure de la journée. La plupart des statuts, comme la plupart des métiers, incitent à la pluriactivité.

### Le métier principal

Les rôles de capitation et de patente, les registres de population et les listes électorales ne citent en général qu'un seul "état ou profession" par individu. Les instructions données aux recenseurs prescrivent de n'inscrire que le métier ou le statut le plus rémunérateur ou le plus taxé lors de la perception du droit de patente. Par chance, le cas le plus simple est aussi le plus fréquent: à un individu correspond un seul métier. Un tel est curé, un autre avocat, un autre vigneron, un dernier berger; parmi les femmes, une couturière, une *botteresse* (manœuvre qui porte

---

<sup>6</sup> Le savoir ne comporte pas seulement les connaissances livresques ou consacrées par un diplôme mais aussi l'accès à des informations stratégiques ou rares; E. HELIN, La stratification des sociétés d'Ancien Régime, in *Tijdschrift voor geschiedenis*, 84 (1971), pp. 298-299.

un panier sur son dos), une maîtresse d'école, une harenrière.

Pour une trentaine de métiers artisanaux, des contrats en bonne et due forme, passés devant notaire, précisent les conditions de l'apprentissage, du travail, du salaire. A Liège, de tels actes sont fréquents au XVII<sup>e</sup> siècle; ils se raréfient ensuite. Ils attestent que la stabilité de l'emploi joue au bénéfice des hommes adultes: l'ouvrier accomplit un seul ensemble de tâches, à temps plein, au service d'un seul patron et souvent plusieurs années consécutives.

La situation est déjà moins claire lorsque l'on a affaire à des statuts plus qu'à des métiers: journaliers, commis, domestiques. D'autres occupations ne retiennent leurs titulaires que pendant un temps si bref qu'ils doivent avoir d'autres ressources. En principe, le prêtre "hebdomadaire" récite un office par semaine; les trompettes de la Cité ne figurent qu'en de rares cortèges. Les conseillers du Prince, comme ceux de la Cité, ne siègent que quelques heures par semaine et, dans l'entretemps, abandonnent les dossiers aux secrétaires. A-t-on assez reproché aux nourrices de négliger leurs nourrissons! En somme, à côté des métiers ordinaires et absorbants, il y en a d'autres, surtout dans le monde ecclésiastique et dans la fonction publique, qui sont tout en façade et qui, sous l'Ancien Régime, s'appelaient des prébendes. Gagner de l'argent à ne rien faire, est-ce le trait essentiel de la "*leisure class*"? Demandons-nous d'abord si l'avantage principal d'une prébende n'est pas d'être cumulable avec d'autres.

### Les cumuls

L'exemple vient de haut. A Liège, le Prince est aussi Evêque et si c'est un cadet de la famille de Bavière, il cumule deux ou trois autres évêchés. Les chanoines de Saint-Lambert, véritable classe dirigeante du pays, réussissent à concentrer à leur profit les leviers de commandes: sièges de conseillers, magistratures dans les tribunaux civils et ecclésiastiques. Ils administrent de loin les domaines de l'Eglise et de près leur patrimoine privé. La même avidité à cumuler les tâches dirigeantes et administratives se retrouve du haut en bas des services publics. Sous l'Ancien Régime, l'Eglise n'est pas nettement séparée de l'Etat tandis que, dans les campagnes, le régime seigneurial privatise l'exercice des prérogatives de l'Etat. C'est pourquoi tant de titulaires de professions libérales sont en même temps détenteurs de charges publiques.

La vénalité des offices est moins répandue aux Pays-Bas que dans le

Royaume de France mais elle est loin d'être inconnue. Elle accrédite l'opinion selon laquelle une fonction publique n'est pas tant un service de la communauté (ou du Prince) qu'un investissement voire une marchandise, puisqu'elle s'achète et se vend. De là d'innombrables accointances entre exercice du pouvoir et commerce. Ce qui ne va pas sans dérouter l'historien. Voici, par exemple, vers 1670, le cas d'Anthoine Salms, un des Liégeois les plus riches sous le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière (1650-1688). Quand il est inscrit sur le rôle d'une capitation, il n'est cité que par son nom: tout le monde le connaît. Il faut consulter les archives du Conseil Privé pour apprendre qu'il est receveur de Son Altesse et, en parcourant les protocoles d'un important notaire, on découvre qu'il vend des armes par milliers et opère toutes sortes de transactions qui tiennent plus de l'activité du banquier que de celle d'un ministre du prince. En fait, toute distinction est subtile et probablement factice. Jadis comme à présent, dans une société d'Ordres comme dans une société de Classes, le cumul est une forme et, dans certains cas, une condition de l'exercice du Pouvoir.

D'autres formes de cumuls elles, répondent à une nécessité économique et, dans la plupart des cas, elles sont une condition de survie. On la rencontre surtout dans les campagnes et pas seulement là où la rudesse de l'hiver et l'aridité du sol obligent les hommes à quitter en bandes leurs villages pour trouver du travail comme maçons (paysans de la Creuse, du Tyrol), comme rétameurs (Auvergnats), comme colporteurs ou ramoneurs (Savoyards).

L'exode saisonnier relève certes de la pluriactivité mais non du cumul. Pourtant même dans des régions fertiles, la majorité des paysans ont deux occupations, ce qui les distingue du petit groupe des titulaires de professions libérales et des gros fermiers qui, par ailleurs, siègent dans les cours de justice locales ou dominent les assemblées d'habitants et, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les conseils municipaux.

La proto-industrialisation ne s'est répandue en Flandre, dans l'Est de la Belgique, en Angleterre et en Rhénanie qu'en raison du bon marché de la main-d'œuvre: à la tête d'une minuscule exploitation (souvent moins de cinq hectares), des milliers de paysans ont absolument besoin d'autres ressources et ils se font tisserands, mineurs, cloutiers.

Dans les villes, ce sont les ouvriers qui essaient d'échapper à la mendicité<sup>7</sup>. Les recensements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ne nous apprennent

---

<sup>7</sup> Les processus de prolétarianisation, de croissance démographique et surtout les structures de la main-d'œuvre dans les campagnes sont exposées par

pas grand'chose car les commissaires de quartier ont appliqué à la lettre la consigne de n'inscrire que le métier le plus imposable. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, bien des curés chargés de dresser les rôles de contribuables avaient éprouvé de l'embarras; pour en sortir, ils avaient expliqué tout au long la situation: tel peigneur en laine est en même temps ouvrier jardinier; tel maraîcher est à la fois charpentier et voir-juré, c'est-à-dire expert lors des procès entre charbonnages. Barthélemy Renard est mayeur (=président d'une cour de justice); lui et son frère sont tous deux marchands d'écorces et d'ardoises et bateliers.

A peu près toutes les combinaisons se rencontrent. Les plus fréquentes joignent à un métier manuel, un commerce de détail ou un cabaret. Ceux-ci sont si nombreux qu'il est impossible qu'ils aient tous assuré le minimum vital au tenancier. Les autres commerces d'alimentation (sauf quand ils se font en plein air), les transports (voituriers et bateliers) et bien entendu les offices publics, acheminent vers la prospérité. Par contre, beaucoup de métiers manuels féminins, – couturière, fileuse, dentellière –, sont pratiqués par des mendiante. Le curé ne savait pas quel était le stigmate le plus évident de la misère: coudre ou tendre la main pour demander l'aumône? Il inscrit les deux dans le rôle de la capitation de sa paroisse.

La pluriactivité aide à comprendre la mobilité sociale, qu'elle soit ascendante (métiers de l'alimentation) ou vers le bas (travaux à domicile qui ne sont même pas une assurance contre la mendicité). Elle explique pourtant comment des petites gens dépourvus de patrimoine, d'instruction, de protecteurs haut-placés, ont réussi à vivoter et à échapper aux chocs répétés assénées par une économie en proie à des crises conjoncturelles dramatiques. Il fallait sans cesse se reconverter et, pour s'y préparer, ne jamais "mettre ses œufs dans un seul panier". C'est ce qu'a fait, par exemple, un certain Mathieu Delairesse, à la fois coty (=maraîcher), faiseur de cannes et autres instruments de verrerie, et cabaretier. Il relève ainsi des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. On devine la perplexité des statisticiens qui, en général, préfèrent passer sous silence les cumuls; du même coup, ils tronquent la réalité sociale et notamment l'aptitude à s'adapter au changement.

---

M.P. GUTMANN, *Towards the Modern Economy*, Philadelphia, 1988, pp. 117-132, 156-168. Evaluation de la misère en ville, selon N. HAESSENNE-PEREMANS, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle*, Paris, 1981, pp. 181-211; E. HELIN, Qui recevait les aumônes distribuées par les curés liégeois?, in *Leodium*, 58 (1971), pp. 70-81.



## Trajectoires individuelles

Une foule de journaux personnels, de dictionnaires biographiques, des prosopographies de plus en plus nombreuses consacrés aux officiers, aux artistes et aux savants entretiennent l'illusion que l'on connaît bien les carrières individuelles. Par définition, les célébrités accaparent l'attention, mais au détriment des gens du commun. Autre chose aussi est de retrouver les étapes professionnelles de leur vie et de mesurer leur mobilité. L'enjeu ultime est de savoir si les sociétés des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles se contentaient de se reproduire ou bien si les métamorphoses économiques les ont obligées à se transformer elles-mêmes. Pour répondre, les historiens ont d'abord porté leurs efforts sur la mobilité intergénérationnelle. A cet effet, dans les registres de milice ou dans les actes de mariages, ils comparent métier et statuts du fils avec ceux du père. Ce n'est pas l'idéal en raison des différences d'âges: autour de 50 ans, un père a plus de chances d'avoir un emploi stable et bien payé qu'un fils entre 20 et 25 ans<sup>8</sup>.

Dans la région liégeoise à nouveau, M. R. Leboutte a tiré parti d'un échantillon de 1170 livrets d'ouvriers (1851-1930). Chaque fois qu'un ouvrier changeait d'emploi, il devait faire signer et dater ce carnet qui procure de la sorte une excellente chronologie de la mobilité du travailleur individuel<sup>9</sup>. Un seul regret: les livrets ne sont bien conservés que pour les salariés des charbonnages de sorte que, pour obtenir un aperçu général de l'instabilité professionnelle, il faut avoir recours aux recensements décennaux de tous les habitants d'une commune. L'intervalle de dix ans est à recommander parce qu'il est d'usage dans un grand nombre de pays, ce qui devrait faciliter les comparaisons. Celles-ci ne sont praticables que moyennant de multiples précautions, entre autres le

<sup>8</sup> L'objection ne vaut pas à l'encontre des enquêtes qui mettent en oeuvre un faisceau d'informations nominatives: G. ALTER, *Family and the Female Life Course. The Women of Verviers, Belgium, 1849-1880*, University of Wisconsin Press, 1988, pp. 63-111; G. BOUCHARD, L'analyse de la mobilité socio-professionnelle au Saguenay à l'aide de la reconstitution automatique des familles, in *Evolution et éclatement du monde rural* (E.H.E.S.S.), Paris, 1986, pp. 89-103. En dépit des différences entre le Québec et l'Europe occidentale, le chercheur a tout intérêt à s'inspirer des méthodes mises au point par la SOREP (à Chicoutimi).

<sup>9</sup> Environ la moitié des ouvriers ont changé de travail moins de dix fois; les neuf-dixièmes moins de 25 fois; R. LEBOUTTE, *Le livret d'ouvrier*, Liège, 1988, pp. 47-56.

synchronisme des observations. Une population paraîtra immobile si nous l'examinons à l'aide d'un seul recensement. Au contraire, si nous disposons à la fois d'un recensement nominatif chaque année, de l'Etat civil, de listes d'adresses et d'électeurs, de passeports et de livrets d'ouvriers, aucun changement de métier ou de statut ne passera inaperçu. Plus les observations seraient nombreuses et rapprochées, plus la mobilité serait active! On ne réussira à neutraliser cette illusion qu'en rendant semblables la nature et le calendrier des observations.

Sauf là où de vastes bases de données sont déjà opérationnelles, on est encore loin de l'Eldorado des historiens-démographes. Le repérage d'un individu dans les registres de population est long et hasardeux. Depuis des années, on se prépare à le faire par ordinateur, ce qui suppose d'abord que les recensements sont transcrits sur un support accessible à la machine, ensuite qu'un logiciel de couplage soit mis au point<sup>10</sup>.

### Le ménage comme l'unité de production

Puisque les dépenses de logement, de chauffage et d'alimentation se font en commun, chacun sait que le ménage est une unité de consommation. Qu'il soit aussi unité de production a été longtemps perdu de vue. Les historiens ont pour excuse le silence des sources et le fait qu'il a fallu attendre les travaux du regretté Franklin Mendels pour redécouvrir la proto-industrialisation en tant que mode de production. Une des raisons de son succès est le bon marché de la main-d'œuvre: dans l'atelier familial, la femme et les enfants ne reçoivent pas de salaire et, par conséquent, aucun recensement ne mentionne leur travail. Grâce à l'article de R. Wall, on se rend compte de l'évidence: le choix d'une occupation n'est pas qu'une affaire de conjoncture économique et encore moins de préférences personnelles; c'est un impératif qui s'impose en fonction des ressources familiales et du nombre de bouches à nourrir.

---

<sup>10</sup> En Belgique, ces préalables ne sont réunis que pour la ville-champignon de Seraing; S. PASLEAU, *Seraing 1846-1914* (thèse inédite), Liège, 1989, pp. 267-330. On tire déjà parti des milliers de reconstitutions de familles qui ont été effectuées dans le but de mesurer la baisse de la fécondité. Qu'il s'agisse de comportements sociaux ou de modernisations économiques, métier et changement de métier sont des variables décisives; R. LEBOUTTE, *Reconversions de la main-d'oeuvre et transition démographique*, Paris, 1988, pp. 373-391.

Depuis les enquêtes de Frédéric Le Play, par ailleurs orientées par un a priori idéologique, peu de recherches ont été faites dans la direction préconisée par R. Wall<sup>11</sup>. Elles impliquent à nouveau des recensements d'excellente qualité et de patientes reconstitutions de la composition des ménages.

D'après les capitations liégeoises du XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'avère que le métier de la femme est, en quelque sorte, le complément de celui du mari. Si lui est juge ou officier à l'armée, elle va tenir la boutique ou le cabaret dont lui ne peut décentement s'occuper. Autre complémentarité toute naturelle celle-là, que celle des artisans: pendant que le boulanger pétrit la pâte, sa femme vend du pain. Des partages analogues se rencontrent chez les bouchers, les brasseurs, les cordonniers. Un autre indice du travail des femmes est le fait qu'une fois veuves, elles sont nombreuses à reprendre l'atelier. Quant aux enfants qui vivent sous le même toit que leurs parents, leurs métiers ne sont inscrits qu'à partir de quinze ans sous l'Ancien Régime, dix ou douze ans dans les registres de population du XIX<sup>e</sup> siècle. A première vue, les garçons quittent le ménage de leurs parents moins précocement qu'en Angleterre. Il conviendrait de relever leur métier non par comptage direct mais compte tenu du contexte familial.

A la veille de la Révolution, les trois frères Méan réussissent à accaparer les leviers de commande au profit du clan familial. En 1791, le comte Pierre-Charles de Méan de Beurieux, seigneur de Saive, Cornesse, Drolenvaux, Landen, Atrin et Gossoncourt, est en même temps grand-mayeur (sorte de préfet de police), bourgmestre-régent de la Cité, colonel des gardes du corps de Son Altesse. Son frère, César-Constant-Marie, est tréfoncier depuis 1784 et prévôt de la collégiale Saint-Jacques. Un autre frère, François-Antoine, tréfoncier (chanoine de la cathédrale) depuis 1777 et prévôt de la riche collégiale Saint-Martin, est

---

<sup>11</sup> R. WALL, *Work, Welfare and the Family: An Illustration of the Adaptive Family Economy*, in L. BONFIELD, R.M. SMITH et K. WRIGHTSON (éds.), *The World we have Gained*, Oxford, 1986, pp. 261-294; R. WALL et K. SCHURER, *Computing the History of the Family; a Question of Standards*, in *Sources et méthodes de la démographie historique avant 1850* (Archives et Bibliothèques de Belgique. Numéro spécial 24), Bruxelles, 1984, pp. 114-133; R. LEBOUTTE, *Reconversions de la main-d'œuvre*, pp. 159-175 et surtout pp. 482-485; W. SABEAN, *Property, Production and Family in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge, 1990, pp. 259-320. Cf. aussi les ouvrages cités ci-dessus, note 8.

évêque suffragant depuis 1786 et, à la mort de son oncle le prince-évêque Hoensbroeck, il lui succédera; il terminera sa carrière en 1831, comme archevêque de Malines, primat de Belgique. La genèse des dynasties politiques, qui est de tous les temps, procède elle aussi de la "family economy".

### De la mobilité individuelle au changement social

A plusieurs reprises, nous avons constaté combien nos sources téléguident notre perception du monde du travail et de la hiérarchie sociale. Traiter un seul recensement, c'est découvrir une architecture figée dans son présent; collectionner des biographies ou coupler des bribes d'informations relatives à un même individu au cours des étapes de sa vie, répéter cent fois l'opération, aboutit à suivre une pléiade de trajectoires dans l'espoir de comprendre le mouvement qui les emporte toutes. Une fois de plus, il s'agit de passer de la structure à la conjoncture, du modèle statique à l'Histoire. Or, dans une large mesure, ce progrès dépend de la réussite d'une technique de recherche, – le couplage (*linkage*) –, qui doit révéler les différents métiers qui assurent la subsistance d'un individu et de son ménage et quels sont les différents statuts qu'il occupe au long de sa vie active. Les premiers résultats sont à peine disponibles et, quelle que soit la virtuosité des informaticiens, une longue patience est requise afin d'édifier les généralisations sur des bases statistiques solides. En attendant, voici quelques chiffres, recueillis dans des paroisses liégeoises:

	Cité		Faubourg	
	St. André	St.Jean-B.	St.Vincent	Ste.Véronique
Année	1791	1791	1736	1736
Nombre d'habitants:	1635	1580	1620	± 3490
Nombre d'adultes (sup. ou = 15 ans):	1237	1143	1050	± 2400
Nombre d'adultes dont le métier est déclaré:	880	727	547	894
Nombre d'habitants adultes exerçant deux métiers:	29	16	64	66
p.c. d'habitants adultes exerçant deux métiers:	3,3	2,2	11,7	7,4

SOURCES: Archives de l'Etat à Liège, Etats, n° 87, fol. 78-290; n° 90, fol. 39-55; n° 91, f° 45-64. E. HELIN, *La population des paroisses liégeoises*, Liège, 1959, pp. 69, 76, 106, 115, 296, 311.

Les effectifs figurant au tableau ci-dessus sont des ordres de grandeur, sans plus. Ils n'atteignent qu'une fraction des cumuls. Seuls les curés qui hésitaient à propos de la profession la plus taxée ont pris la peine de s'en expliquer. Les occupations des insolubles, celles des femmes mariées, des veuves et des enfants vivant sous le même toit que leurs parents sont le plus souvent omises, puisqu'elles sont imposées au pro rata de ce que paye le chef de ménage. Ce n'est pas par hasard que la proportion des cumuls est plus élevée dans les faubourgs, où se maintiennent des activités agricoles: sur les 118 maraîchers de Saint-Vincent, 48 exercent un autre métier; de rares veuves, par exemple, tiennent une boutique ou un cabaret.

A Anvers (six quartiers sur 13, en 1747), sur les 2885 contribuables qui payent la capitation, 142 (4,9 p.c.) exercent plus d'une profession. Dans la Drenthe (16 à 23 paroisses entre 1692 et 1804), les chefs de ménage paysans, déclarant une autre occupation forment une minorité qui oscille entre 3 et 5 p.c.

De tels pourcentages sont inférieurs à ceux du XIX<sup>e</sup> siècle, à en juger

d'après les rares pays où les statistiques officielles retiennent l'exercice de cumuls. En Prusse rhénane en 1882, par exemple, un cinquième des ouvriers ont une occupation secondaire<sup>12</sup>. En attendant que d'autres recherches viennent étayer ces hypothèses, on peut déjà tabler sur l'existence de zones de transition.

Il n'y a pas de frontière étanche entre le chômage complet, l'exercice d'un seul métier à temps plein, le cumul de plusieurs professions lucratives. Au contraire, il faut tenir compte d'occupations saisonnières ou occasionnelles et de travaux en apparence bénévoles mais rémunérés en nature ou par des services.

Les migrations sont trop souvent réduites par les démographes à un déplacement dans l'espace. En fait, les migrants quittent, non sans arrière-pensée de retour, un travail et un statut avec l'espoir d'obtenir un autre travail, mieux payé, qui leur permettra peut-être d'acheter terres ou maison, ce qui ferait d'eux des propriétaires, hissés à un statut supérieur. Souvent femme et enfants restent au village et entretiennent vaille que vaille une petite ferme. Même disloqué, le ménage s'accroche aux comportements de l'adaptive "*family economy*".

Au XIX<sup>e</sup> siècle, tout conspire à stimuler la mobilité sociale: industrialisation, urbanisation, scolarisation, migrations facilitées par les transports en commun. Les changements de statut vont de pair avec l'accès à de nouvelles professions et d'autres modes de vie. Pourtant, la formation originelle qui vous a façonné, on ne s'en débarrasse pas comme on jetterait un vieux vêtement. Les mineurs originaires de la Campine, par exemple, conservent pendant une génération au moins les comportements démographiques du milieu villageois. Ils ont exercé deux métiers successivement mais eux et leur famille ont dû aussi faire coexister deux statuts; disons plus simplement, deux genres de vie.

Cette coexistence, à la fois déracinement et apprentissage, est lourde de conséquences économiques et surtout sociales. La fréquence de la

---

<sup>12</sup> K. DEGRYSE, Sociale ongelijkwaardigheid te Antwerpen in 1747, in *Bijdragen tot de geschiedenis*, 57 (1974), pp. 143-145; J. BIELEMAN, *Boeren op het Drentse Zand, 1600-1910. Een nieuwe visie op de 'oude' landbouw* (Afdeling Agrarische Geschiedenis. Bijdragen, 29), Wageningen, 1987, pp. 101-107; G. SCHULZ, Der betriebliche Lage der Arbeiter im Rheinland vom 19. bis zum beginnenden 20. Jahrhundert, in *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 50 (1986), pp. 150-189. L'essai d'Y. RINAUDO, Un travail en plus: les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830-vers 1950), in *Annales E.S.C.*, 42, 2 (1987), pp. 283-302, abonde en vues originales mais ne risque aucune évaluation numérique.

pluriactivité, le fait qu'elle soit "entrée dans les mœurs" depuis la fin du Moyen Age est pour beaucoup dans la rapide diffusion du textile dans les campagnes flamandes et de la sidérurgie en Wallonie. D'un côté comme de l'autre mais de manière protéiforme et complexe, la proto-industrialisation a mobilisé une armée d'ouvrier(e)s mal payé(e)s et incertain(e)s du lendemain, c'est-à-dire disponibles pour le travail dans des usines dont l'organisation répond aux impératifs du machinisme industriel et non plus de l'atelier familial. De même, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et sans attendre l'essoufflement des grandes entreprises nées de la Révolution Industrielle, on assiste à Verviers et à Seraing, à une précoce croissance des activités tertiaires. A quoi l'attribuer sinon aux impératifs de la "family economy"? Les femmes tiennent boutique ou cabaret tandis qu'après l'école primaire garçons et filles sont canalisée vers les emplois subalternes des administrations et des services privés. Dans une telle perspective, la pluriactivité aurait facilité les transferts et ménagé les reconversions.

On rejoindrait alors les théories les plus récentes au sujet de l'industrialisation. Elles admettent une mutation économique opérée à deux vitesses: innovations techniques, littéralement révolutionnaires et simultanément, une progressive évolution des modes de financement et de la stratégie commerciale, de la gestion interne des entreprises et du recrutement de leur personnel<sup>13</sup>. C'est dans le même sens d'une complexité accrue que la pluriactivité a fait fermenter l'univers social: multiplier les catégories intermédiaires donc effriter les blocs antagonistes. Alors que les idéologies durcissent les contrastes entre patrons et salariés, gouvernants et gouvernés, le couplage des listes nominatives révèle l'émergence de statuts ambigus: ouvriers qui fuient la condition prolétaire soit à leur profit, par toutes sortes de ressources imprévues, soit au profit de leurs enfants qu'ils poussent aux études. Constaté la versatilité dans l'emploi, l'ampleur des migrations, la mobilité sociale attestée par le discret passage d'un statut à un autre, ce n'est pas nier la proléta-

<sup>13</sup> Même là où elle provoque un soudain "take off", la Révolution Industrielle ne supprime pas aussitôt les ateliers familiaux, les techniques artisanales, les secteurs d'activités traditionnelles: M. BERG, *The Age of Manufactures: Industry, Innovation and Work in Britain, 1700-1820*, Londres, 1985, pp. 315-319; IDEM, *Rehabilitating the Industrial Revolution*, in *Economic Review*, XLV, 1 (1992), pp. 35-38; E.A. WRIGLEY, *Continuity, Chance and Change. The Character of the Industrial Revolution in England*, Cambridge, 1988, pp. 98-132.

risation et encore moins la pauvreté de masse. Chacune de ces variables reste à mesurer.

Pour ce qui est de la pluriactivité, on est encore loin de compte, même si son évolution à long terme se laisse déjà deviner. Le coup fatal lui a été porté par le déclin du secteur primaire. Dans les campagnes d'Europe occidentale, le ménage paysan était non seulement cultivateur et éleveur; il vendait au marché une production diversifiée; il entretenait son charroi, ses bâtiments, ses vêtements. En outre, l'alternance des saisons laissait place à d'autres activités: transports, métiers nomades et ateliers proto-industriels. Depuis deux siècles, les productions vivrières qui mobilisaient 60 à 80 p.c. de la main-d'œuvre, sont tombées à moins de trois p.c.; en pratique, le réservoir de la pluriactivité est à sec.

Dans les bassins industriels et les villes tentaculaires qui ont aspiré la main-d'œuvre, les usines, les bureaux, les grands magasins instaurent un rythme de travail et, avant la "loi des huit heures", des horaires peu compatibles avec des cumuls rémunérateurs. Sans doute la limitation de la journée de travail et la multiplication des congés auraient-elles pu jouer en sens contraire, mais c'est oublier que le temps ainsi retrouvé est souvent dilapidé en déplacements. Par ailleurs, depuis l'instauration de la Sécurité Sociale et l'indemnisation des chômeurs, ceux-ci sont définis par des critères de plus en plus rigides, qui les isolent dans un statut spécifique, aux antipodes des situations floues et transitoires qui jadis étaient leur norme.

En somme, il nous reste beaucoup à apprendre quant à l'emploi du temps des travailleurs. La durée du temps de travail (ou de chômage) au moins autant que le taux de sa rémunération (salaires et avantages annexes) sont les variables déterminantes du niveau de vie dont l'évolution, à son tour, commande le changement social.